

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2018 DAC 286 Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'association *Le Fil de soie* présentant des projets au titre de l'année 2018 dans les quartiers Porte de Vanves dans le 14e et Les Portes du 20e arrondissement.

La compagnie Le Fil de soie a été créée en 1999 par Ingrid de Reinach, artiste de cirque et directrice artistique. La compagnie propose des ateliers de pratique des arts du cirque et présente régulièrement dans l'espace public des déambulations, des numéros de cirque et des spectacles. En 2018, elle souhaite continuer à développer des ateliers découverte et des stages d'initiation au sein de deux quartiers populaires du 14^e et du 20^e.

Le projet Sensibilisation aux arts du Cirque propose des ateliers d'initiation à destination des habitants du 14e arrondissement la compagnie associe ensuite les professionnels et amateurs lors d'une représentation au cœur de chaque cité.

Dans le 20e Est, la compagnie organise des stages de cirque dans différents lieux : TEP ou Centre d'animation Wangari Maathai, Maison des Fougères, et enfin dans l'espace public. Chaque stage aboutit à une restitution publique. En parallèle, les participants et leurs familles sont conviés à un spectacle de cirque à la Villette ou au Cirque Electrique.

Compte tenu de l'intérêt que ces différents projets présentent pour le public parisien, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de 5.500 euros dont 3.000 euros pour ces actions dans le quartier Porte de Vanves dans le 14e et 2.500 euros pour celles menées dans le quartier Les Portes du 20e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris